

AED : CONNAÎTRE ET DÉFENDRE VOS DROITS !

Des questions sur votre missions ? Sur vos droits et vos obligations ? Sur votre rémunération ? Sur l'organisation de votre temps de travail ? Sur votre contrat ? Sur l'accès au CDI ?...

**Le SNES-FSU répond à vos questions,
vous informe et vous défend :**

→ **Permanences ouvertes à toutes et tous :**

- par mail : aed@versailles.snes.edu
- par téléphone : **01 41 24 80 56**

→ **Stage syndical couvert par autorisation d'absence**

mercredi 6 novembre 2024 de 9h30 à 12h30 :

Stage spécial AED, à la section académique, à Arcueil.

Informations et inscription sur notre site versailles.snes.edu - rubrique
« stages et réunions » ou en flashant le QR code ci-dessous.



Déposez votre **demande d'autorisation d'absence** auprès du ou de la chef-fe d'établissement, au plus tard 30 jours avant le stage : **au plus tard le vendredi 4 octobre pour ce stage** (courrier type sur notre site).

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés !

**POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS ET LES DÉFENDRE,
REJOIGNEZ-NOUS !**



AED : CONNAÎTRE ET DÉFENDRE VOS DROITS !

Des questions sur votre missions ? Sur vos droits et vos obligations ? Sur votre rémunération ? Sur l'organisation de votre temps de travail ? Sur votre contrat ? Sur l'accès au CDI ?...

**Le SNES-FSU répond à vos questions,
vous informe et vous défend :**

→ **Permanences ouvertes à toutes et tous :**

- par mail : aed@versailles.snes.edu
- par téléphone : **01 41 24 80 56**

→ **Stage syndical couvert par autorisation d'absence**

mercredi 6 novembre 2024 de 9h30 à 12h30 :

Stage spécial AED, à la section académique, à Arcueil.

Informations et inscription sur notre site versailles.snes.edu - rubrique
« stages et réunions » ou en flashant le QR code ci-dessous.



Déposez votre **demande d'autorisation d'absence** auprès du ou de la chef-fe d'établissement, au plus tard 30 jours avant le stage : **au plus tard le vendredi 4 octobre pour ce stage** (courrier type sur notre site).

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés !

**POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS ET LES DÉFENDRE,
REJOIGNEZ-NOUS !**

